

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES RÊVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 mai 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Céline FORTIN, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yvon BERHAULT, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Thierry ROYER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2021-119

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 4

FINANCES AVANCE DE TRESORERIE BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT ET DECHETS MENAGERS
--

Les budgets annexes eau potable, assainissement et déchets ménagers de Lamballe Terre & Mer font l'objet d'une autonomie financière de leur compte au Trésor depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces budgets

dits « à tarifs » peuvent, selon les périodes de l'année, subir des variations de trésorerie provenant de décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Jusqu'à présent, Lamballe Terre & Mer mobilise une ligne de trésorerie pour couvrir le besoin de financement du budget annexe déchets. Pourtant, dans le même temps, le budget principal dispose d'un niveau de trésorerie excédentaire. C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'un mécanisme d'avance de trésorerie du budget principal vers les budgets annexes qui nécessiteraient un besoin de trésorerie. Le budget annexe bénéficiaire pourra effectuer des remboursements partiels en cours d'année. Il est proposé que cette avance de trésorerie puisse se réaliser entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022. S'agissant d'une mesure de financement infra-annuel de trésorerie, les budgets annexes bénéficiaires devront donc obligatoirement rembourser en totalité cette avance avant le 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à réaliser des avances trésorerie du budget principal vers les budgets annexes eau, assainissement et déchets selon les modalités suivantes :
 - o Le Président transmet au comptable public des ordres de versement de trésorerie du budget principal vers les budgets annexes eau, assainissement et déchets ou des ordres de reversement de trésorerie des budgets annexes vers le budget principal. Le nombre d'ordre de versement ou de reversement n'est pas limité dans l'année,
 - o Le montant maximum de l'avance consentie par le budget principal aux budgets annexes eau, assainissement et déchets ne pourra pas dépasser 5 000 000 €,
 - o L'avance de trésorerie peut être réalisée du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer de tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	1 JUIN 2021
Affiché le	1 JUIN 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

1 JUIN 2021

